



AVIS PUBLIC

SÉANCES DU CONSEIL – CHANGEMENT D'HEURE

Avis public est donné par le soussigné, conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, que les séances du conseil de la MRC de L'Érable se tiendront dorénavant à 18 h 30, et ce, à compter du 22 mai 2024.

Donné à Plessisville, le 18 avril 2024.



Raphaël Teyssier, directeur général
et greffier-trésorier